

**ETUDE RELATIVE A LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE DES OUVRAGES DE PANNECOT, FLEURY,
COEUILLON**

**Compte-rendu de la réunion de présentation de l'état des lieux et du diagnostic
du 6 décembre 2012 à la Mairie de Chatillon en Bazois**

Présents :

MARTIN Bernard – Maire de Biches
DARDANT Michèle – Maire de Châtillon en Bazois
LINARET Pierre – Limanton
PERRE Pierre – Limanton
HUGER François – ONEMA DIR Bourgogne – Franche Comté
THOMAS François – Conseil Général de la Nièvre, service départemental de l'eau
JOLY Laurent – Conseil Général de la Nièvre, service infrastructures -Canal
CORNETTE Michel – Service navigation Corbigny
TORRES André – DDT58/SEFB
DURVILLE Frédéric – Syndicat Mixte du Canal du Nivernais
PANIER Jean-Philippe – AAPPMA « Brochet Bichois »
JOUANIN Gilbert – Président de l'AAPPMA « Gardon du Bazois »
HEINTZ Christian – Fédération de pêche de la Nièvre
PUTOIS Helyette – Association pour l'aménagement et la sauvegarde du site de Fleury
PUTOIS Daniel -Association pour l'aménagement et la sauvegarde du site de Fleury
BERNARD Pascal – Président de l'association « le barrage Panneçot » -Limanton
BARBAN Christelle – Chargée d'affaires SOMIVAL
BOUCHERAT Evelyne -Chargée d'affaires SOMIVAL
DEMEUSY Julien – Etablissement Public Loire
BOISGARD Laurent – Etablissement Public Loire

Excusés :

DUPONT Aymeric – Agence de l'eau Loire Bretagne
WEROCHOWSKI Antoine – Conseil Régional de Bourgogne -Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
LOIRE Bruno – Conseil Régional de Bourgogne -direction des Canaux et du Tourisme
GRONDIN Pascal – WWF
BESANCENOT Thierry – AAPPMA « La flottante »
GAZET Christine – DDT 58
VIVIER Anne – DREAL Bourgogne
BAISEZ Aurore -LOGRAMI
BERNARD Jean-Paul – Maire de Limanton
ALRIC Fabrice – Conseil Général de la Nièvre, responsable services espaces naturels
sensibles et milieux aquatiques

1) Contexte général

Suite à une sollicitation du Conseil Général de la Nièvre, l'EPL a mandaté le bureau d'études SOMIVAL pour étudier l'aménagement de 3 barrages sur l'Aron : les barrages de Panneçot, Fleury et Coeuillon. Cette réunion a pour but de présenter le résultat des phases d'état des lieux et de diagnostic.

Mme BARBAN indique que la présentation sera ciblée sur certains points du diaporama de manière à laisser une part plus importante au diagnostic et à la discussion. La présentation complète est jointe à ce compte-rendu.

2) Etat des lieux

Des compléments au diagnostic sont apportés par certains membres du Comité de pilotage et seront à insérer dans le rapport :

- M. HEINTZ indique que les droits de pêche constituent des recettes pour le canal.
- M. BOISGARD demande de calculer le linéaire qui serait regagné sur l'Aron et ses affluents dans le cas d'un rétablissement de la continuité écologique au niveau des 3 ouvrages de l'étude.
- A titre d'information, il serait bon de mentionner l'existence de l'AAPPMA « La Truite Moulinoise » qui gère l'activité pêche sur le canal du Nivernais au niveau de la commune de Moulin Engilbert.
- Des éléments concernant les zones humides devront être intégrés dans le rapport.
- Les vannes du barrage de Fleury sont encore fonctionnelles et sont manœuvrées ponctuellement.

Quelques remarques d'ordre général sont apportées au cours de la réunion :

Concernant le rétablissement de la continuité écologique sur l'axe Aron, Mme DARDANT demande quelles actions sont envisagées sur les autres ouvrages transversaux. Elle fait notamment allusion au moulin de Chatillon se trouvant en amont du tronçon d'étude.

M. DEMEUSY indique que l'étude est centrée sur les 3 ouvrages du canal du Nivernais. Les autres ouvrages transversaux présents sur le tronçon sont pris en compte dans l'étude, mais leur examen détaillé n'est pas prévu dans la mission de SOMIVAL. Ces ouvrages sur l'Aron appartiennent en majorité à des propriétaires privés. Ces derniers sont également concernés par le classement de l'Aron en liste 1 ou 2 et devront apporter des solutions pour le rétablissement de la continuité écologique au droit de leurs ouvrages, à l'échéance 2017. Des aides financières pour la réalisation d'études préalables et de travaux peuvent être apportées, notamment par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

A noter que d'autres études sont en cours à Cercy-la-Tour, sur l'Aron et également sur la Canne (étude du WWF).

M. HUGER indique que la reconquête de la continuité écologique au sein d'un bassin versant se base sur une dynamique et souligne que les collectivités publiques telles que le Conseil Général « montre l'exemple ».

M. THOMAS indique que le site de baignade de Fleury ne bénéficie pas d'autorisation (délivrée par la préfecture). M. Martin précise qu'un arrêté municipal interdisant la baignade sur le site a été pris dans les années 1970, mais qu'aucune signalétique ne rappelle l'interdiction sur le site.

3) Récapitulatif des enjeux et éléments de diagnostic

M. PERRE demande à ce que le terme arasement soit explicité car il a provoqué localement une psychose. M. HUGER précise la différence entre l'arasement qui peut être partiel (modification de la cote d'arase de l'ouvrage sur toute sa longueur ou une partie) et le dérasement qui consiste en enlever l'ouvrage jusqu'à ses fondations (suppression de l'ouvrage).

Concernant la priorité des acteurs donnée au traitement de la restauration des berges de l'Aron et de l'envasement amont des sites, M. HUGER précise que :

- l'envasement est directement lié à la présence des ouvrages (écoulement lentique favorisant le dépôt des sédiments en amont des ouvrages)
- l'entretien des berges ne permettra pas de résoudre le problème d'atteinte du bon état de la qualité des eaux de l'Aron.

M. HUGER précise que l'intérêt d'effacement de l'obstacle par l'installation d'un dispositif de franchissement est plus large que l'intérêt halieutique, l'enjeu étant le maintien de l'espèce emblématique qu'est l'anguille.

Certains membres du Comité de pilotage demandent si la mise en place d'un dispositif de franchissement résoudra le problème de recolonisation par l'anguille. M. HUGER indique que l'aménagement des ouvrages permettra de répondre partiellement à ce problème, d'autres facteurs étant également en cause (qualité des sédiments, captures de civelles au niveau de l'estuaire).

M. JOLY indique que l'enjeu concernant la régulation de la ligne d'eau sur Fleury pourrait être du même ordre que celui des deux autres ouvrages : la manipulation des aiguilles ne pose pas de problème en soi, celles-ci étant mises en place en dehors des périodes de crue.

Le Comité de pilotage valide la synthèse des enjeux par ouvrage. En revanche le tableau faisant état du nombre d'enjeux de niveau faible, moyen et fort devra être supprimé.

Compte-tenu des différents enjeux énoncés sur chacun des ouvrages (environnemental, technique, social et économique, etc...), il apparaît a priori difficile d'imaginer la suppression des ouvrages. La prochaine phase de l'étude résumera qualitativement les conflits d'usages et les impacts des éventuelles suppressions, par rapport aux gains environnementaux qu'elles apporteraient.

4) Planning et éléments en attente

La mission se poursuit par l'établissement de scénarios d'aménagement pour chacun des ouvrages tenant compte des enjeux identifiés. Une réunion de présentation devrait se tenir vers à la mi-février pour discuter de ces alternatives.

Durant cette réunion, le comité de pilotage avec l'appui de SOMIVAL définira une grille de critères d'évaluation de ces scénarios. SOMIVAL réalisera alors une analyse multicritères sur la base de ces derniers, permettant de comparer de manière synthétique les différents scénarios.

Une réunion sera organisée afin de présenter les résultats de cette analyse multicritères. A l'issue de cette réunion, le comité de pilotage se concertera afin de déterminer le scénario retenu pour chaque ouvrage.

La phase suivante consistera à préciser le projet technique de la solution retenue pour chaque site et de chiffrer les dépenses.

Une réunion de présentation finale aura lieu au mois de mars 2013.

La subdivision de Corbigny transmettra à SOMIVAL les résultats des analyses de sédiments qu'elle a fait faire pour le curage de Panneçot et Coeuillon, de façon à compléter les informations sur ce point important.

SOMIVAL vérifiera auprès de la Police de l'Eau que les valeurs de débit réservé figurant dans l'étude HYDRATEC ont été validées et pourront être utilisées dans le cadre de l'établissement des scénarios. La cohérence des données avec celles discutées dans le cadre de l'aménagement du barrage de Cercy-la-Tour sera vérifiée (demande d'information auprès de l'ONEMA).

La possibilité de maintenir le canal en assec en période hivernale a été demandée à VNF suite à la demande du Conseil Régional de Bourgogne (A. WEROCHOWSKI).

Les membres du Comité du Pilotage feront part de leurs remarques sur le rapport d'état des lieux et de diagnostic dans un délai de 15 jours à compter de la réunion de manière à constituer une version définitive du rapport début janvier.